



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau des Élections et du
Fonctionnement des Assemblées

ARRETE n°2023-PREF-DRCL/224 du 1^{er} septembre 2023

**portant institution et composition de la commission de propagande dans le
département de l'Essonne pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023**

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.306 à L.308-1 et R.154 à R.161 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-033 du 17 février 2023 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/163 du 24 juillet 2023 fixant les délais et modalités de dépôt des candidatures et la date limite de remise des circulaires et des bulletins de vote par les candidats en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 dans le département de l'Essonne ;

VU l'ordonnance du premier président de la Cour d'appel de Paris n°418/2023 du 23 août 2023 ;

VU la proposition de désignation de l'expert transport 91-94 DEX Île-de-France Est du 29 juin 2023 ;

SUR proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est institué une commission de propagande chargée d'assurer l'envoi et la distribution des professions de foi et bulletins de vote aux électeurs du département de l'Essonne pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023. Les attributions de la commission sont fixées conformément aux articles R.154 à R.161 du code électoral.

Article 2 :

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/163 du 24 juillet 2023 fixant les délais et modalités de dépôt des candidatures et la date limite de remise des circulaires et des bulletins de vote par les candidats en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 dans le département de l'Essonne :

- Le siège de la commission de propagande est fixé à la préfecture de l'Essonne, boulevard de France à Évry-Courcouronnes ;
- La commission sera installée en son siège le **mercredi 13 septembre 2023 à 10h00** (salle Jean Moulin) et procédera au contrôle de conformité des projets de circulaires et des bulletins de vote avant l'impression des documents ;
- Elle se réunira ensuite dans le mêmes lieu le **lundi 18 septembre 2023 à 18h30** afin de vérifier les quantités livrées et la conformité des circulaires et des bulletins de vote livrés aux dispositions du code électoral, respect des prescriptions spécifiques pour les élections sénatoriales.

Article 3 :

La commission de propagande est composée comme suit :

Président désigné par le premier président de la Cour d'Appel de Paris :

- titulaire : Mme Carol BIZOUARN, première vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry – Tribunal judiciaire d'Évry
- suppléante : Mme Laetitia MUYLAERT, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Évry – Tribunal judiciaire d'Évry

Fonctionnaire désigné par le préfet de l'Essonne :

- titulaire : Mme Laurence BOISARD, directrice des relations avec les collectivités locales – Préfecture de l'Essonne
- suppléant : M. Guillaume ADREANI, chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées – Préfecture de l'Essonne

Représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande :

- titulaire : Mme Maryse BOUGET – Expert transport – DEX Île-de-France
- suppléant : M. Jean-Jacques VIAL – Responsable raccordement et transformation logistique – DEX Île-de-France

Secrétaire désignée par le préfet de l'Essonne :

- titulaire : Mme Alexandra RODRIGUES, adjointe au chef du bureau des élections et du fonctionnement des assemblées – Préfecture de l'Essonne
- suppléante : Mme Evelyne STEPHAN, secrétaire administrative de classe normale – Préfecture de l'Essonne

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la présidente de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by 'livier DELCAYROU'. The signature is written over the printed name.

Olivier DELCAYROU